



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_12-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022

N° 20220524-12

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 mai 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 mai 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

Conseillers représentés :

7

Total votants :

50

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Serap ALP à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COOPÉRATION HORIZONTALE
2021-2023 DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE
L'HABITAT (SPPEH)**

Rapporteuse : Rachel BOURNIER, Vice-Présidente

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment ses compétences obligatoire « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » et supplémentaire « Politique du logement et du cadre de vie » ;

AR Prefecture

063-200070712-20220524-20220524_12-DE
Reçu le 08/06/2022
Publié le 08/06/2022

Vu la délibération de TDM n° 20201217-31 du 17 décembre 2020 approuvant la structuration d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale, et acceptant de participer financièrement à hauteur de 10 275 euros/an au poste de conseiller technique SPPEH employé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour qu'il travaille 50% de son temps sur TDM.

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM, et notamment sa fiche-action A.1.1 « Création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), guichet unique d'accompagnement des particuliers » ;

Considérant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026 de TDM, et notamment son action n°7 « Créer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), guichet unique d'accompagnement des particuliers hors public Anah » ;

Considérant la *Convention de coopération horizontale 2021-2023* signée en ce sens par toutes les parties prenantes le 3 décembre 2021.

La rapporteuse explique que TDM bénéficie depuis le 1^{er} avril 2021 d'un conseiller technique SPPEH (dispositif rebaptisé depuis lors Rénov'actions63) accueilli les jeudis et les vendredis à la Maison Barante de THIERS.

Entre avril à octobre 2021, le conseiller technique a réalisé deux fois plus d'actes 1 (information de 1^{er} niveau) et plus d'actes 2 (conseils personnalisés aux ménages) que prévus dans la convention pour l'année 2021 - même si aucun acte 4 (accompagnement des ménages) sur les 5 prévus n'avait encore été réalisé.

Pour le Conseil départemental, ce dépassement conséquent des objectifs initiaux atteste d'un réel besoin local en matière d'amélioration de l'habitat.

Il propose donc à TDM que le conseiller Rénov'actions63 passe d'un ½ Équivalent Temps Plein (ETP) à 1 ETP sur le territoire. Cela impliquerait notamment que la participation financière annuelle de la Communauté de communes au SPPEH passe de 10 275 euros à 19 214 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la Convention de coopération horizontale 2021-2023 du SPPEH ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 50

Conseillers présents : 43

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50

Pour : 50

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD

Maire de Châteldon

